



Circulaire n°180

Le 19/02/2018

AGRONOMIE LUZERNE

AVERTISSEMENT:

Cette circulaire a pour objet une **recommandation collective et non un conseil**. Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.
La lutte intégrée est à mettre en œuvre chaque fois que possible.

ENTRETIEN DES LUZERNES NON DÉCLARÉES SIE

Désherbage de sortie d'hiver sur dicotylédones:

Le **NIRVANA S** (1) (imazamox + pendiméthaline) est homologué à **2 l/ha** sur luzerne en période de reprise de végétation. Il est préférable de l'utiliser avant le 15 mars pour une meilleure sélectivité.
Intervenir dès que les conditions sont favorables, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » (**absence de gelées**), hygrométrie > 70%, végétation poussante.

Il est possible de désherber les troisièmes années à la dose de 2 l/ha dans le respect de l'homologation, à savoir **dose totale maximale de 4 l/ha sur 2 ans .**

Son efficacité est bonne sur un large spectre d'adventices notamment capselles, colzas, pissenlits. C'est un complément intéressant sur vulpins, pâturin annuel mais inefficace sur matricaires.

Dans des **situations très spécifiques** (présence de rumex et/ou de matricaires), il est possible d'associé aux 2 l/ha de Nirvana S, de l' **Harmony SX**, à 22 g/ha en sortie d'hiver et avant le 15 mars. Cette association entraîne parfois des tassements de végétation observés en Bretagne.

Mode d'action du produit:
Imazamox : action par absorption foliaire (2/3) et racinaire (1/3)
Pendiméthaline : action anti germinative et racinaire sur les très jeunes plantules
Produit relativement lent d'action suivant les conditions.

(1) Depuis le 06/07/15, pour le Nirvana S, respect d'une **Zone Non Traitée** avec **Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres par rapport aux points d'eau,** Nirvana S interdit sur sols drainés avec teneur en argile supérieure ou égale à 45% , DAR 30 jours.

Respecter un délai minimum de 1 semaine entre un broyage et l'application de Nirvana S.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





ENTRETIEN DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE

AGRONOMIE LUZERNE

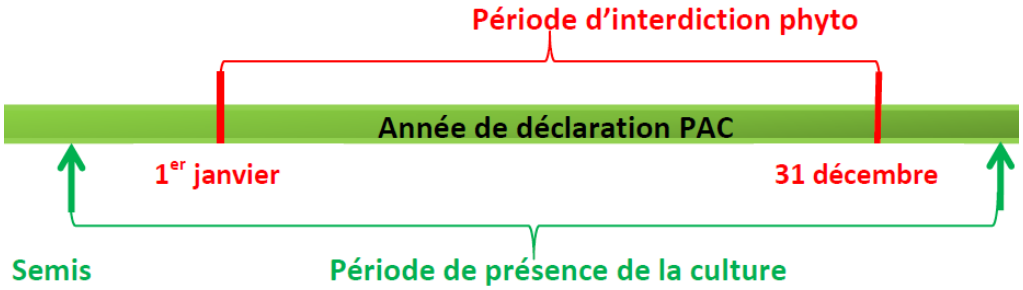
L'unique contrainte pour une luzerne déclarée en SIE est **l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires** (herbicides, insecticides...).

Le fait de déclarer la luzerne en SIE n'entraîne aucune restriction concernant la fertilisation de votre parcelle.

Périodes d'interdiction d'usage de produits phytosanitaires

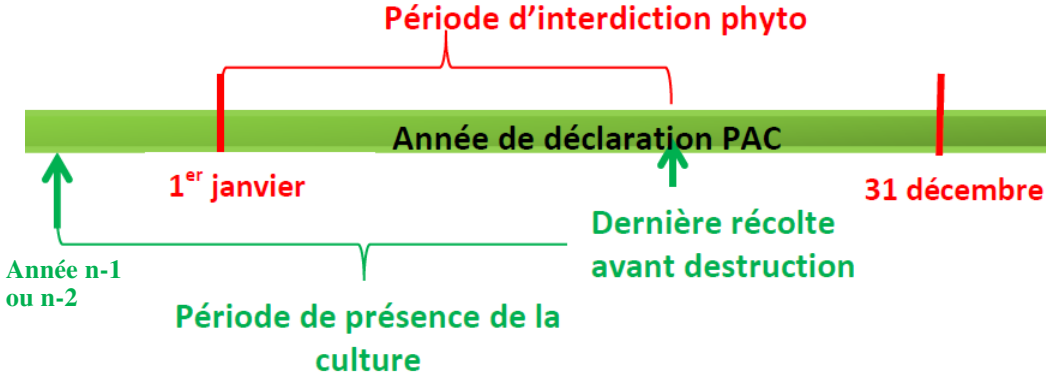
1ère possibilité :

Luzerne présente sur l'ensemble de l'année civile 2018 et déclarée en SIE



2ème possibilité :

Luzerne détruite après la dernière coupe en 2018 , et déclarée en SIE



Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org





Désherbage mécanique des luzernes SIE et Bio

AGRONOMIE

Les jours disponibles à l'automne 2017 pour réaliser du désherbage mécanique n'ont pas été nombreux et les conditions hivernales ont empêché toute intervention.

Il est encore possible d'envisager un double passage de herse étrille dans le sens du semis dès que les conditions sont favorables fin février début mars **(sol suffisamment ressuyé et climat séchant)** pour lutter contre des adventices type mouron. Ce matériel n'aura aucune efficacité sur des adventices pivotantes comme les capselles.
Un passage de herse lourde est également possible.



Un essai est nécessaire pour s'assurer que les plantules de luzerne ne sont pas arrachées ou que les jeunes bourgeons ne sont pas cassés.

Pour ceux qui sont équipés, un binage sera également possible dès que les conditions seront favorables.

LUZERNE

Implantation des luzernes au printemps

Dans un **itinéraire conventionnel,** les semis de luzerne au printemps sont minoritaires en zone déshydratation champenoise.

Les printemps secs et froids ne sont pas toujours favorables à de bonnes levées. En terme de réussite d'implantation, ils sont cependant préférables à des semis en terre nue d'été effectués trop tardivement fin août ou début septembre.

Concernant les semis sous couverts au printemps, la date de semis de la luzerne ne doit pas être trop tardive, tout en éloignant la levée du risque de gel, soit un semis entre le 10 mars et le 1 avril.



Semée trop tardivement, la jeune luzerne sera concurrencée en terme de rayonnement par le couvert. Ceci se traduit par des manques de pieds de luzerne dans la parcelle.

En **agriculture biologique** c'est le semis de printemps qui est recommandé.

Il sera en effet plus difficile de gérer le développement des adventices sur des semis d'été et d'assurer une bonne implantation de la luzerne.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org

SEMIS DES LUZERNES AU PRINTEMPS

Itinéraire Bio / Itinéraire conventionnel

	Semis sur terre nue au printemps		Semis sous couvert	
	Bio	***Conventionnel***	***Bio***	***Conventionnel***
Date de semis : Orge			15 février au 1 mars 20 - 25 février au 1er mars en sol de craie	15 février au 1 mars 20 - 25 février au 1er mars en sol de craie
Date de semis : luzerne	25 mars – 10 avril	15 mars – 10 avril	1er – 10 avril	Date fonction du désherbage chimique au stade 3 feuilles de l'orge. Semis de la luzerne 5 jours après ce désherbage chimique de l'orge. Optimum avant le 1er avril
Dose de semis/ha	Luzerne 20 kg/ha	Luzerne 20 kg/ha	Luzerne 23 kg/ha Orge 250 grains/m² 300 grains/m² en sols de craie	Luzerne 23 kg/ha Orge 250 grains/m² 300 grains/m² en sols de craie
Désherbage chimique d'implantation		Antidicots : Lentagran (pyridate) Embutone RL 400 (2,4-DB) Basagran SG ou Adagio SG (bentazone)		Antidicots sur orge avant semis de luzerne Pas de solution en post-semis de la luzerne
Désherbage mécanique d'implantation	Labour hiver ou printemps Faux semis Herse rotative semoir Binage	Binage	Herse étrille 1 à 2 passages au stade 3 feuilles de l'orge avant semis de luzerne	Herse étrille 1 à 2 passages au stade 3 feuilles de l'orge avant semis de luzerne
Remarques				Dans les parcelles propres, semis de l'orge et de la luzerne simultané au 10 – 15 mars







Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org